



DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DU MONT-BLANC

DECISION N°05/2024

Bureau communautaire du 26 février 2024

Objet : SPORT – Attribution de subvention au Club des Sports de Megève pour la réalisation des championnats de France de Ski Alpin

Auteur de l'acte : Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Le Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2021/078 du 02 juin 2021, n°2022/086 du 29 juin 2022 et n°2023/088 du 28 juin 2023 portant délégation du Conseil Communautaire au bureau,

Considérant que l'association Club des Sports de Megève a sollicité le versement d'une subvention en 2024 pour l'organisation des Championnats de France de Ski Alpin qui se dérouleront du 02 au 07 avril 2024 à Megève sur Côte 2000,

Vu l'avis favorable du bureau du 26 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission du 13 février 2024

DECIDE

Article 1 : Le versement d'une subvention, d'un montant de 5 000€ sur l'imputation au compte 6574 du budget principal pour la réalisation des Championnats de France de Ski Alpin.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Trésorier,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Passy, le 04 mars 2024

**Le Président,
Jean-Marc PEILLEX.**